



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

Indicateurs de résultats des lycées – Année scolaire 2021-2022

Indicateurs de résultats des lycées



SOMMAIRE

INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES (IVAL) DE L'ACADÉMIE DE REIMS	4
DÉFINITIONS	4
EXEMPLE D'UTILISATION DES RÉSULTATS : CINQ FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS	5
DES OUTILS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES	5
 PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	 7
FIG 1 : PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AU BACCALAURÉAT SESSION 2021.....	9
 PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	 10
FIG 2 : PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT LA VOIE PROFESSIONNELLE AU BACCALAURÉAT SESSION 2021	11
 FOCUS SUR QUELQUES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE	 12

INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES (IVAL) DE L'ACADÉMIE DE REIMS

Les indicateurs de performance des lycées permettent d'évaluer les résultats d'un lycée par rapport à ceux des établissements comparables au plan national. Établis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement, ces indicateurs proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée du lycée en tenant compte de l'offre de formation et des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée en seconde.

DÉFINITIONS

Le taux de réussite au baccalauréat rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Le taux de mentions au baccalauréat se calcule de la même manière. Il rapporte la proportion de ceux qui ont obtenu une mention (assez bien, bien ou très bien) parmi les élèves présents à l'examen.

Le taux d'accès de la seconde ou de la première au baccalauréat évalue, pour un élève de seconde ou de première, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires.

Le taux d'accès de la terminale au baccalauréat, permet d'apprécier la capacité ou la volonté d'un lycée à accepter le redoublement de ses élèves ajournés.

Les taux constatés correspondent à la valeur observée d'un indicateur. Ils peuvent évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le lycée a peu, ou n'a pas, de prise et qui ne relèvent pas de son efficacité.

Les taux attendus estiment la valeur que prendrait un indicateur si, en moyenne, les élèves du lycée réussissaient au baccalauréat ou y accédaient comme tous les élèves de même âge, origine sociale, sexe et niveau scolaire à l'entrée en seconde, et scolarisés dans des établissements présentant les mêmes caractéristiques en termes de population accueillie (âge, niveau scolaire moyen à l'entrée en seconde, sexe, origine sociale). Les taux attendus sont calculés à partir des résultats des lycéens de la France entière.

Pour chaque indicateur, **la valeur ajoutée de l'établissement** est la différence entre le taux constaté de l'établissement et le taux attendu. Elle traduit la contribution de l'établissement à la réussite scolaire. Si la valeur ajoutée est positive, on peut penser que le lycée a apporté à ses élèves plus que ce qu'ils auraient reçu s'ils avaient fréquenté l'établissement moyen.

Les IVAL ne sont pas un palmarès ou un classement des lycées, mais une batterie d'indicateurs complémentaires construits pour cerner la réalité complexe et relative de l'action des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'au baccalauréat.

EXEMPLE D'UTILISATION DES RÉSULTATS : CINQ FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS

Les lycées sont répartis en cinq familles, compte tenu de leur valeur ajoutée au taux de réussite et au taux d'accès au baccalauréat :

- Les lycées **neutres**, dont les valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux d'accès sont égales ou comprises entre - 3 et + 3 points pour les lycées proposant un enseignement général et technologique et entre - 5 et + 5 points pour les lycées proposant un enseignement professionnel.
- Les lycées **performants**, dont les deux indicateurs de valeurs ajoutées sont positifs, et qui n'appartiennent pas à la famille précédente. Ce sont des lycées qui cumulent une bonne réussite relative au baccalauréat et un fort accompagnement des élèves de la seconde jusqu'au diplôme.
- Les établissements **accompagnateurs**, pour lesquels la valeur ajoutée au taux de réussite est négative, celle au taux d'accès positive, et qui ne font pas partie des établissements neutres. Ce sont des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au baccalauréat même si ces derniers réussissent relativement moins bien que la moyenne.
- Les établissements **sélectifs**, qui présentent une valeur ajoutée au taux de réussite positive et une valeur ajoutée au taux d'accès négative sans appartenir à la classe des lycées neutres. Ce sont des lycées qui font davantage réussir leurs élèves que la moyenne mais les conservent moins dans l'établissement.
- Les lycées **en deçà des attentes**, avec les indicateurs de valeurs ajoutées négatifs sans appartenir à la classe des lycées neutres. Ces lycées cumulent une moins bonne réussite de leurs élèves que la moyenne et un moins bon accompagnement.

DES OUTILS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Les Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) s'appuient sur les IVAL pour avoir une meilleure connaissance des contextes d'établissements, en particulier sur les questions de pilotage et de mobilisation des équipes pédagogiques dans l'accompagnement des élèves au cours de leur parcours scolaire.

Ces indicateurs, croisés avec d'autres, permettent de mieux cerner et d'analyser les problématiques locales afin d'adapter les conseils aux enseignants ou aux chefs d'établissements. Ces outils permettent de questionner les pratiques pédagogiques, d'interroger les politiques d'orientation et d'agir auprès de la communauté éducative pour une meilleure prise en charge des besoins des élèves, gage de leur réussite.

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré enseignement technique / enseignement général (IEN ET/GT) utilisent les IVAL des établissements en les croisant avec d'autres indicateurs (IPAV, taux de décrochage) pour avoir une représentation objective des établissements. Ceci leur permet :

- D'apporter des conseils aux équipes pédagogiques et de direction ;
- D'aborder les notions de décrochage scolaire, de persévérance scolaire, de bienveillance, de différenciation pédagogique... ;
- De proposer des actions de formation ;
- De conduire la transformation de la voie professionnelle.

Ces différents indicateurs sont un support utile des réunions des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE), qui contribuent à lutter contre le décrochage scolaire.

Dans les départements, les IEN information/orientation partagent l'analyse des indicateurs avec les

équipes des lycées lors des dialogues de pilotage pédagogique présidés par le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN). Ils viennent en appui des échanges sur la situation de l'établissement et les actions mises en œuvre pour accompagner la réussite des élèves. Des perspectives de progrès sont envisagées le cas échéant.

PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La performance des lycées proposant un enseignement général et technologique est étudiée ici en croisant la valeur ajoutée du taux de réussite et celle du taux d'accès de la seconde au baccalauréat (définition proposée l'année par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP) afin de fournir une image la plus juste possible de l'accompagnement des lycées de l'académie.

Les lycées ne présentant pas suffisamment de candidats au baccalauréat (moins de 50 élèves) ne sont pas pris en compte dans le classement : le lycée Bazeilles (08) n'est donc pas classé cette année.

En 2021, 49 lycées publics et privés sous contrat de l'académie proposant un enseignement général et technologique sont répartis selon les cinq familles d'établissements :

- Dans la classe des lycées **neutres**, on trouve 25 lycées, soit 51 % des lycées de l'académie en 2021, contre 42 % en 2020 et 36 % un an plus tôt. Ces lycées ont, quel que soit l'indicateur de performance, des valeurs ajoutées comprises entre - 3 et + 3 points.
- Dans la classe des lycées **performants**, 1 seul établissement est recensé, soit 2 % des lycées en 2021, contre 6 % des lycées en 2019 et 12 % en 2018.
- Dans la famille des lycées **accompagnateurs**, on trouve 4 établissements, soit 8 % du total des lycées de l'académie, part stable par rapport à 2020 contre 18 % en 2019.
- Au sein des lycées **sélectifs** on retrouve 7 établissements, soit 14 % des lycées de l'académie cette année, part stable par rapport à 2020 contre 10 % en 2019.
- Enfin, dans la famille des lycées **en deçà des attentes**, 13 établissements sont recensés, soit 27 % des lycées de l'académie, contre 29 % des lycées en 2020 et 24 % des lycées en 2019.

*Note : La réussite aux sessions 2020 et 2021 du baccalauréat ayant été particulièrement forte, les écarts en valeur ajoutée se sont mécaniquement resserrés. Cela s'est traduit dès la session précédente par une forte augmentation du nombre de lycées **neutres**.*

Dans un contexte sanitaire qui a perturbé la vie scolaire au sein des établissements, l'académie met tout en œuvre pour accompagner les enseignants et les chefs d'établissement afin qu'ils adaptent l'organisation des enseignements et les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves pour davantage de réussite.

Le rôle des inspecteurs du second degré auprès des équipes pédagogiques disciplinaires est renforcé afin de promouvoir les bonnes pratiques et des ressources pour assurer la continuité pédagogique dans les meilleures conditions. L'académie a également mis en place depuis mars 2020 des **inspecteurs référents qui soutiennent et conseillent les chefs d'établissement dans leur action**. Cela se traduit en particulier dans l'accompagnement des établissements pour l'élaboration des projets d'évaluation qui définissent les principes communs à l'ensemble des enseignants dans le cadre du contrôle continu.

La prévention du décrochage scolaire reste une priorité et une préoccupation de tous les instants à travers la mise en œuvre d'un **plan académique du décrochage scolaire** ambitieux mobilisant tous les acteurs sur les questions de prise en charge de la difficulté scolaire, sur l'estime de soi et l'ambition.

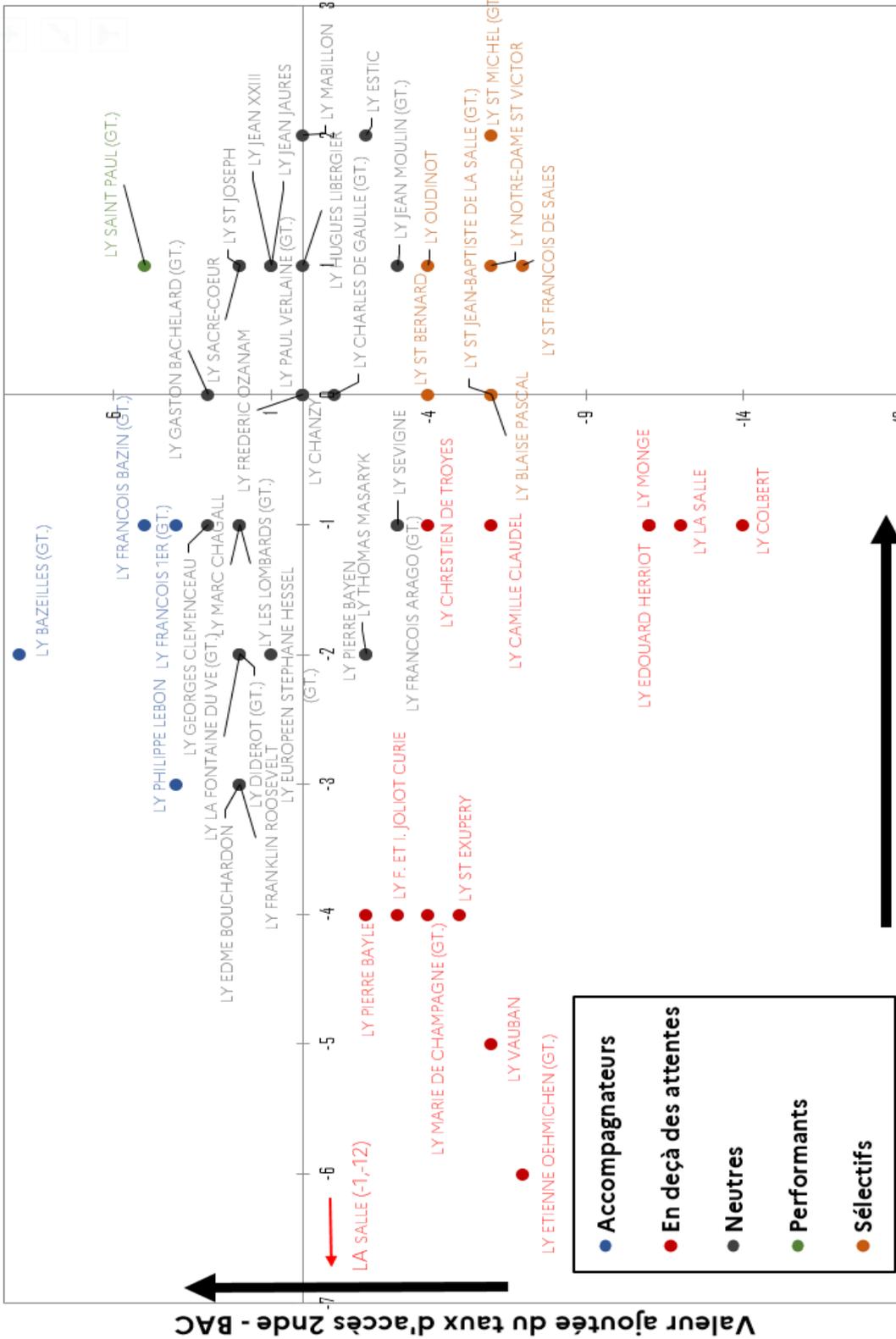
Le programme académique pluriannuel de formation des cadres et des enseignants est adapté aux

enjeux et aux priorités nationales et académiques. La formation des enseignants aux usages du numérique facilitant la différenciation pédagogique et l'hybridation des enseignements est renforcée.

En lien avec le parcours « avenir », l'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet d'**orientation** est porté par l'action des psychologues de l'éducation nationale, des professeurs principaux, des chefs d'établissement et par les services académiques de l'orientation grâce aux **54 heures annuelles dédiées** et à la semaine du printemps de l'orientation. Un **plan sur 3 ans de revalorisation de la voie technologique, en particulier pour les séries STI2D et STL** propose la mise en place d'actions multiples en direction des élèves, des enseignants, des professeurs principaux, des chefs d'établissement, en lien avec l'enseignement supérieur, notamment les IUT, les services académiques de l'orientation et de la formation professionnelle.

Enfin les autorités académiques œuvrent sans relâche à la construction d'un véritable continuum bac-3/bac+3 permettant de fluidifier la transition des bacheliers vers l'enseignement supérieur et d'augmenter leur taux de réussite en première année post bac. Cela se traduit par des actions telles que projet AILES (Accompagnement à l'Intégration des Lycéens dans l'Enseignement Supérieur) qui réunit des acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire.

FIG 1 : PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AU BACCALAURÉAT SESSION 2021



Clé de lecture du graphique

Le cadran des « **performants** » réunit des lycées qui cumulent des valeurs ajoutées (VA) positives pour les deux indicateurs (très bonne réussite relative au bac et fort accompagnement des élèves jusqu'au diplôme).

Le cadran des « **en deçà des attentes** » rassemble les lycées qui cumulent deux valeurs ajoutées négatives pour les deux indicateurs.

Le cadran des « **accompagnateurs** » regroupe des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au bac même si ces derniers réussissent moins bien.

Le cadran des « **sélectifs** » regroupe les lycées sélectifs : sélection des élèves à l'entrée au lycée et/ou réorientation vers d'autres lycées et bonne réussite au baccalauréat.

PERFORMANCE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La performance des lycées proposant un enseignement professionnel est étudiée, ici, en croisant les valeurs ajoutées des taux de réussite et d'accès de la seconde au baccalauréat (définition proposée par la DEPP).

Les lycées ne présentant pas suffisamment de candidats au baccalauréat (moins de 20 élèves) ne sont pas pris en compte dans le classement : les lycées Bazin de Charleville-Mézières (08), Charles-de-Gaulle de Chaumont (52) et Jeanne d'Arc de Vouziers (08) ne sont donc pas classés cette année.

En 2021, 41 lycées publics et privés sous contrat proposant un enseignement professionnel sont classés dans l'académie :

On peut remarquer que **8 lycées**, soit 20 % d'entre eux, font partie de la famille des lycées **performants**, contre 12 % en 2020 et 18 % en 2019.

Dans la famille des lycées **accompagnateurs**, on trouve 1 établissement, soit 2 % du total des lycées de l'académie, il n'y en avait plus depuis la rentrée 2020.

Au sein des lycées **sélectifs**, on retrouve 9 lycées, soit 22 % des lycées de l'académie, contre 17 % des lycées un an plus tôt et 18 % en 2019.

On observe que **8 lycées** soit 20 % des lycées de l'académie en 2021, contre 37 % des lycées en 2020 et 25 % en 2019, sont **neutres**. Ces lycées ont, quel que soit l'indicateur de performance, des valeurs ajoutées comprises entre - 5 et + 5 points.

Enfin, **18 lycées** sont classés **en deçà des attentes**, soit 44 % des lycées de l'académie, contre 34 % un an plus tôt et 30 % en 2019.

Cet accroissement conséquent des établissements « neutres » signifie qu'un nombre plus important d'établissements réalise les objectifs fixés par le ministère, en assurant à la fois un accompagnement des jeunes dans leurs structures (pas de sélection) et un taux élevé de réussite à l'examen.

Ce constat est à observer au regard de la situation sanitaire qui a conduit à fermer les établissements pendant une très longue période. **Le confinement a particulièrement impacté la formation en voie professionnelle** malgré la mobilisation des équipes pédagogiques, de direction et des corps d'inspection pour mettre en œuvre l'enseignement à distance.

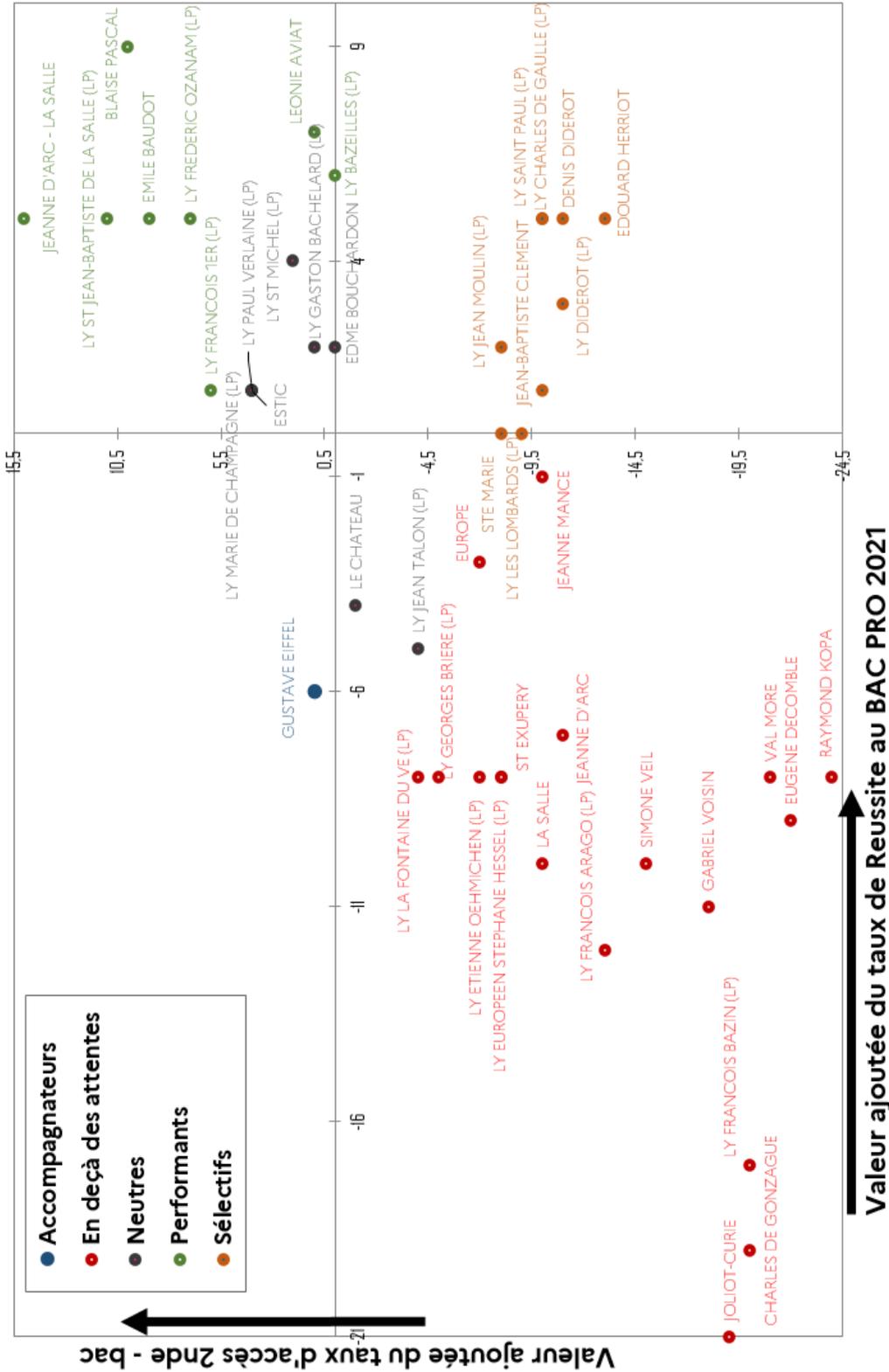
Cette situation inédite a vu l'ensemble des acteurs qui luttent contre le décrochage scolaire se mobiliser fortement afin d'accompagner au mieux les jeunes pendant le confinement. Le partage des « bonnes pratiques » a été un levier au sein de l'académie.

La transformation de la voie professionnelle se poursuit. Sous l'impulsion des corps d'inspection et des chefs d'établissement, elle mobilise les enseignants dans la mise en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques qui visent à **mieux accompagner les élèves en individualisant leur parcours**, en rendant leur **orientation plus progressive** et en les **préparant mieux aux métiers de demain**.

Les équipes pédagogiques sont formées au plan académique pour renforcer les liens entre enseignements généraux et professionnels.

Ces **innovations pédagogiques** impactent les pratiques des enseignants et rejaillissent sur la prise en compte des profils des élèves. Elles sont un **moteur de réussite pour les jeunes** accueillis dans la voie professionnelle.

FIG 2 : PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT LA VOIE PROFESSIONNELLE AU BACCALAURÉAT SESSION 2021



Clé de lecture du graphique

Le cadran des « **performants** » réunit des lycées qui cumulent des valeurs ajoutées (VA) positives pour les deux indicateurs (très bonne réussite relative au bac et fort accompagnement des élèves jusqu'au diplôme).

Le cadran « **en deçà des attentes** » rassemble les lycées qui cumulent deux valeurs ajoutées négatives pour les deux indicateurs.

Le cadran des « **accompagnateurs** » regroupe des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au bac même si ces derniers réussissent moins bien.

Le cadran des « **sélectifs** » regroupe les lycées sélectifs : sélection des élèves à l'entrée au lycée et/ou réorientation vers d'autres lycées et bonne réussite au baccalauréat.

FOCUS SUR QUELQUES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

Ardennes

Lycée Saint-Paul de Charleville-Mézières : **performant** en GT* -> La situation est stable par rapport à 2020.

Lycée Bazeilles de Sedan : **accompagnateur** en GT* -> En 2020, le lycée était **neutre**.

Lycée Bazeilles de Sedan : **performant** en LP** -> En 2020, le lycée était **neutre**.

Aube

Lycée Gaston Bachelard de Bar-sur-Aube : **neutre « + »** en GT et **neutre « + »** en LP -> En 2020, le lycée était **neutre «->»** en GT et en LP.

Lycée Léonie Avia de Troyes : **performant** en LP -> En 2020, le lycée était **très sélectif**.

Marne

Lycée François 1^{er} de Vitry-le-François : **accompagnateur** en GT et **performant** en LP -> La situation est stable par rapport à 2020.

Lycée Gustave Eiffel de Reims : **accompagnateur** en LP -> En 2020, le lycée était **performant**.

Haute-Marne

Lycée Philippe Lebon de Joinville : **accompagnateur** en GT -> en 2020, le lycée était **en deçà des attentes**.

Lycée Blaise Pascal de Saint-Dizier : **performant** en LP -> En 2020, le lycée était **en deçà des attentes**.

Lycée Emile Baudot de Wassy : **performant** en LP -> En 2020, le lycée était **en deçà des attentes**.

*GT : lycée d'enseignement général et technologique

**LP : lycée professionnel.



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact

Isabelle Quilbé Da Silva

Attachée de presse du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr